



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 28 juin 2022

#### **Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.**

Ces nouvelles mesures concernent le bassin du Clain selon les modalités suivantes :

- Mesures de Crise 1 pour les indicateurs de Puzé1, Chabournay, Vendevre, Vouneuil-sous-Biard, Cagnoche , Vallée Moreau (lavoir) et Cloué ;
- Mesures d'alerte renforcée pour les indicateurs de Petit Chez Dauffard, Château Larcher, La Douce, Villiers, Lourdines, Poitiers, Vallée Moreau, Voulon (Neuil) et Voulon (petit allier) ;
- Mesures d'alerte pour les autres indicateurs du bassin du Clain.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. (Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures).

Monsieur le Préfet a signé le 28 juin 2022 un arrêté préfectoral en ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du mercredi 29 juin 2022 – 8h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers